

430, rue Grace Lachute (Québec) JBH 1M6 **T. 450 562-2474** F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca argenteuil.gc.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 12 OCTOBRE 2022, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents: messieurs les conseillers Gerry Clark représentant du canton de Harrington, Kévin Maurice maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Pierre Thauvette maire du village de Grenville, Thomas Arnold maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Bernard Bigras-Denis maire de la ville de Lachute, Howard Sauvé maire de la municipalité de Mille-Isles, Stephen Matthews maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Éric Pelletier, directeur général adjoint et madame Estelle Bédard, coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction, assistent également à la séance.

22-10-299 ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les MRC ont l'obligation d'adopter des plans de gestion des matières résiduelles et de les réviser tous les sept ans;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de 2^e génération de la MRC d'Argenteuil est en vigueur depuis le 11 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, sur réception d'un avis de conformité de Recyc-Québec, le règlement édictant le PGMR 2023-2030 de la MRC d'Argenteuil devra être adopté au plus tard le 11 novembre 2023, sept ans après l'entrée en vigueur du PGMR 2016-2020;

CONSIDÉRANT que pour être admissible aux subventions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, la MRC doit adopter son nouveau PGMR avant le 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2021, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 21-09-310 afin de démarrer le processus de révision et de s'engager à adopter un nouveau plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 février 2022, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 22-02-062 afin créer un comité de révision du PGMR, dont le mandat consiste à assurer la bonne conduite des travaux de la révision du PGMR et la collaboration des partenaires clés pour le succès de la démarche;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2022, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 22-04-120 afin d'octroyer à la firme SOLINOV un mandat d'accompagnement pour la révision du PGMR 2016-2020 de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'en concertation avec le comité de révision de PGMR et les partenaires du milieu, SOLINOV a réalisé, sous la supervision de la MRC d'Argenteuil, un projet de PGMR 2023-2030 qui a été présenté le 29 septembre 2022 au conseil de la MRC d'Argenteuil et aux directeurs généraux des neufs municipalités constituantes de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet de PGMR 2023-2030 doit être adopté par le conseil de la MRC avant d'être soumis à au moins une consultation publique tenue par l'intermédiaire de représentants nommés par le conseil de la MRC (article 53.11 et 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE la MRC d'Argenteuil adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030, tel que déposé séance tenante (article 53.11 LQE);

- 2. QUE deux assemblées de consultation publique se tiennent le jeudi 8 décembre 2022, selon les modalités suivantes:
 - En virtuel, à 14 h;
 - En présentiel, dans la salle Lucien-Durocher, au 2^e étage du bâtiment centenaire de la MRC d'Argenteuil, situé au 430 rue Grace, Lachute, à 19h;
- 3. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil désigne les représentants suivants pour tenir les assemblées de consultation publique:
 - Monsieur Howard Sauvé, président, membre du comité de révision du PGMR, préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil et maire de la municipalité de Mille-Isles;
 - Monsieur Kévin Maurice, commissaire, membre du comité de révision du PGMR et maire de la ville de Brownsburg-Chatham;
 - Monsieur Éric Morency, personne-ressource, directeur du Service de l'aménagement du territoire, MRC d'Argenteuil;
 - Madame Joanie Chalifoux, personne-ressource, conseillère en environnement, MRC d'Argenteuil;
 - Madame Kimberley Mason, personne-ressource, experte technique de la firme SOLINOV mandatée pour la réalisation du PGMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil RECYC-QUÉBEC
Les MRC contiguës à la MRC d'Argenteuil
Les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil

Copie certifiée conforme sujette à ratification

ce 19 octobre 2022

Éric Pelletier Directeur général et greffier-trésorier par intérim